

## **DELIBERATION N° 14 - SALON INTERCOMMUNAL DES ECONOMIES D'ENERGIE 2017 – CONVENTION ET PARTICIPATION FINANCIERE**

**Rapporteur : M. LOMBARD**

En 2016, les 6 communes du secteur Sud-Est de la Métropole du Grand Nancy (Fléville-devant-Nancy, Heillecourt, Houdemont, Jarville, Laneuveville-devant-Nancy et Ludres) ont organisé le deuxième Salon des Economies d'Énergie et des Énergies Renouvelables.

Devant le succès de cet événement, elles ont décidé de le reconduire les 8 et 9 septembre 2017 à Ludres.

L'objectif du salon est de mettre en relation des entreprises locales spécialisées dans la transition énergétique et des particuliers à la recherche de solutions innovantes. De plus, ce salon permet de prodiguer des conseils dans le domaine des économies d'énergies.

La deuxième édition s'est déroulée les 16 et 17 septembre 2016. Elle a permis d'accueillir près de 360 visiteurs et de réunir 20 exposants :

- 5 entreprises de chauffage - ventilation,
- 3 entreprises d'isolation,
- 4 entreprises « portes – fenêtres »,
- 2 entreprises « énergies renouvelables »,

De plus, GRDF, ERDF, le Grand Nancy, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC), la Maison de l'Habitat et du Développement Durable (MHDD) et la Maison du Vélo étaient présents pour prodiguer des conseils aux visiteurs.

L'objectif pour l'année 2017 est d'augmenter le nombre de visiteurs et d'accueillir 25 exposants « entreprises RGE » regroupés en 5 grandes catégories : Chauffage/Climatisation/Ventilation, Isolation extérieure et intérieure, Fenêtres/Portes/Velux, Énergies renouvelables et Chauffage/Énergie bois/Qualibois.

La Ville de Ludres est coordinatrice (moyens internes et prestataires extérieurs) de l'organisation de l'événement en relation étroite avec les 5 autres communes et le Grand Nancy.

Les frais de logistique (phoning, réservation d'emplacement dans la salle, etc.) sont couverts par les inscriptions des exposants.

Les frais de communication (flyers, affiches, relations avec la presse et les médias, etc.) sont pris en charge par la Ville de Ludres.

Dans la mesure où l'événement revêt un intérêt intercommunal, les 6 communes associées ont décidé de partager les frais liés à la communication. A ce titre, la participation de chaque commune est évaluée à 500 €.

Dans la mesure où les règles de la comptabilité publique ne permettent pas un partage direct des frais, il est nécessaire que la Ville de Ludres facture aux 5 autres communes leur participation.

Afin d'acter cette participation, il est donc nécessaire d'établir une convention définissant les conditions et modalités dans lesquelles les autres villes verseront leur participation financière à la ville de Ludres.

La commission urbanisme, travaux, patrimoine, sécurité a rendu un avis favorable le 20 juin 2017.

Intervention de Monsieur le Maire :

Ce salon cible des personnes intéressées, qui souhaitent obtenir des conseils en matière d'économies d'énergie, et non un large public.

Je remercie Messieurs LOMBARD, KIELISZEK et BLANC pour l'organisation de ce salon en collaboration avec les 5 autres communes du secteur Sud-Est. Le Grand Nancy participe également à ce salon, notamment dans l'élaboration et la mise en œuvre du plan de communication.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de fixer la participation des communes du secteur Sud-Est de la Métropole du Grand Nancy au fonctionnement du Salon des Economies d'Energie à 500 € ;
- d'approuver la convention définissant les conditions et modalités dans lesquelles les communes verseront leur participation financière à la ville de Ludres pour l'édition de l'année 2017 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout autre acte relatif à cet événement ;
- de verser une participation forfaitaire de 500 € pour l'organisation du Salon des Economies d'Energie.

Les crédits et les recettes sont prévus au budget 2017.